

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

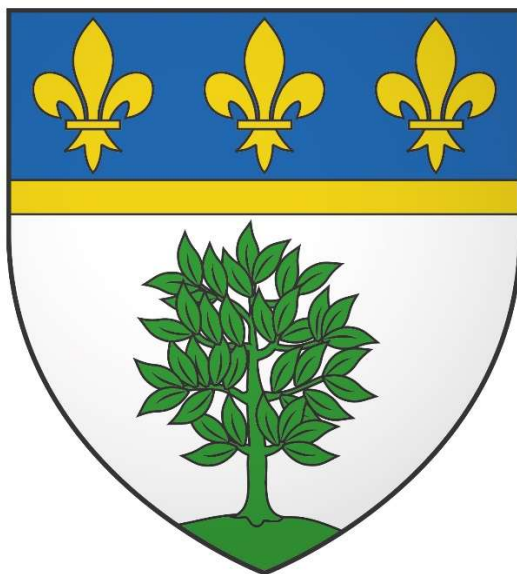
Publié le 29/04/2026

ID : 081-218102192-20260427-20260427_38-BF



2026

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif



Ville de
Puylaurens

Conseil municipal du 27/04/2026

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
INTRODUCTION	4
SYNTHESE DU BUDGET	5
AFFECTATION DU RESULTAT 2025	5
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT	14
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	17
RATIOS	18

PREAMBULE

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice, débutant le 1^{er} janvier et prenant fin le 31 décembre.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

En dépenses, les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent être créés et validés sans crédits votés préalablement.

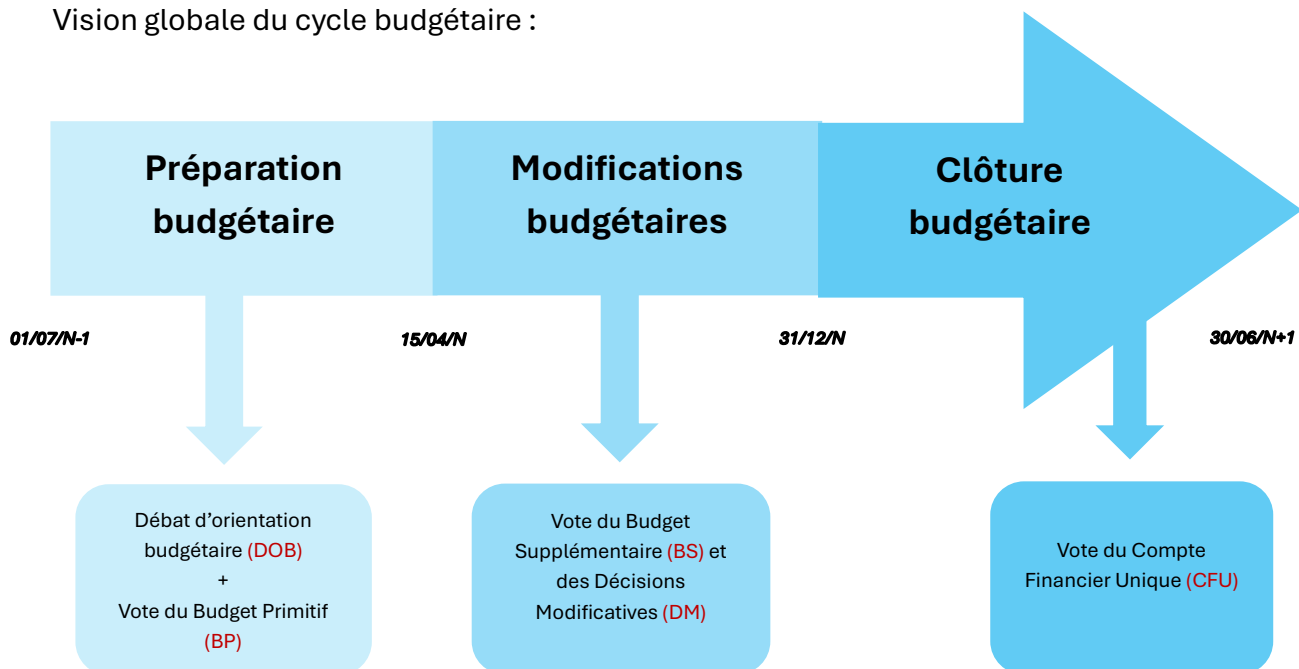
En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent, par conséquent, être supérieures aux prévisions.

Le budget se présente sous la forme de deux sections :

- La section de fonctionnement ;
- La section d'investissement.

Le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable selon la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur.

Vision globale du cycle budgétaire :



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée. Il est transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le principe d'unité budgétaire impose que l'ensemble des recettes et des dépenses du budget doivent apparaître dans un document unique. Ce principe permet au conseil municipal de détenir l'exhaustivité des autorisations budgétaires dans un seul document.

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

C'est l'objet de cette note de présentation.

INTRODUCTION

Le budget 2026 a été porté au vote du Conseil municipal le 27 avril 2026. Il peut être consulté sur le site internet de la Mairie.





Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57A.

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans un contexte international instable et incertain. De plus, en raison de ses niveaux de déficit et de dette publics en 2023, la France fait partie des Etats placés, par la Commission européenne, sous procédure de déficit excessif. C'est donc, dans une perspective de réduction du déficit public, que le projet de loi de finances 2026 impose aux collectivités territoriales un effort budgétaire important.

Dans ce contexte, il est préférable de rester vigilant et de continuer à avoir un gestion financière agile et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de notre commune.

Ainsi l'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute stable afin d'être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI), tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Ce budget est établi avec la volonté de :

-  maintenir les taux de fiscalité pour les ménages,
-  maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
-  finaliser le programme d'investissement,
-  mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et Régional chaque fois que possible.

SYNTHESE DU BUDGET 2026

Le budget primitif (opérations d'ordre et réelles) présenté au vote du Conseil municipal pour l'exercice 2026 s'élève à 9 223 710,00 €.

	BP 2025	BP 2026	% évol.	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	3 716 200,00	4 431 690,00	16,14%	715 490,00
INVESTISSEMENT	4 993 957,00	4 792 020,00	-4,21%	-201 937,00
TOTAL	8 710 157,00	9 223 710,00		513 553,00

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 laisse apparaître un solde positif de 508 983,95 €, auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 474 308,93 €. Le résultat cumulé se porte donc à 983 292,88 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 laisse apparaître un solde positif de 1 443 394,70 € auquel il convient d'enlever le déficit antérieur reporté d'un montant de 215 704,27 €. Le résultat cumulé se porte donc à 1 227 690,43 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à - 978 625,74 €.

L'affectation du résultat 2025 se matérialise de la façon suivante :

- 983 292,88 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)
- 1 227 690,43 € à la section d'investissement (R001 – excédent d'investissement)

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

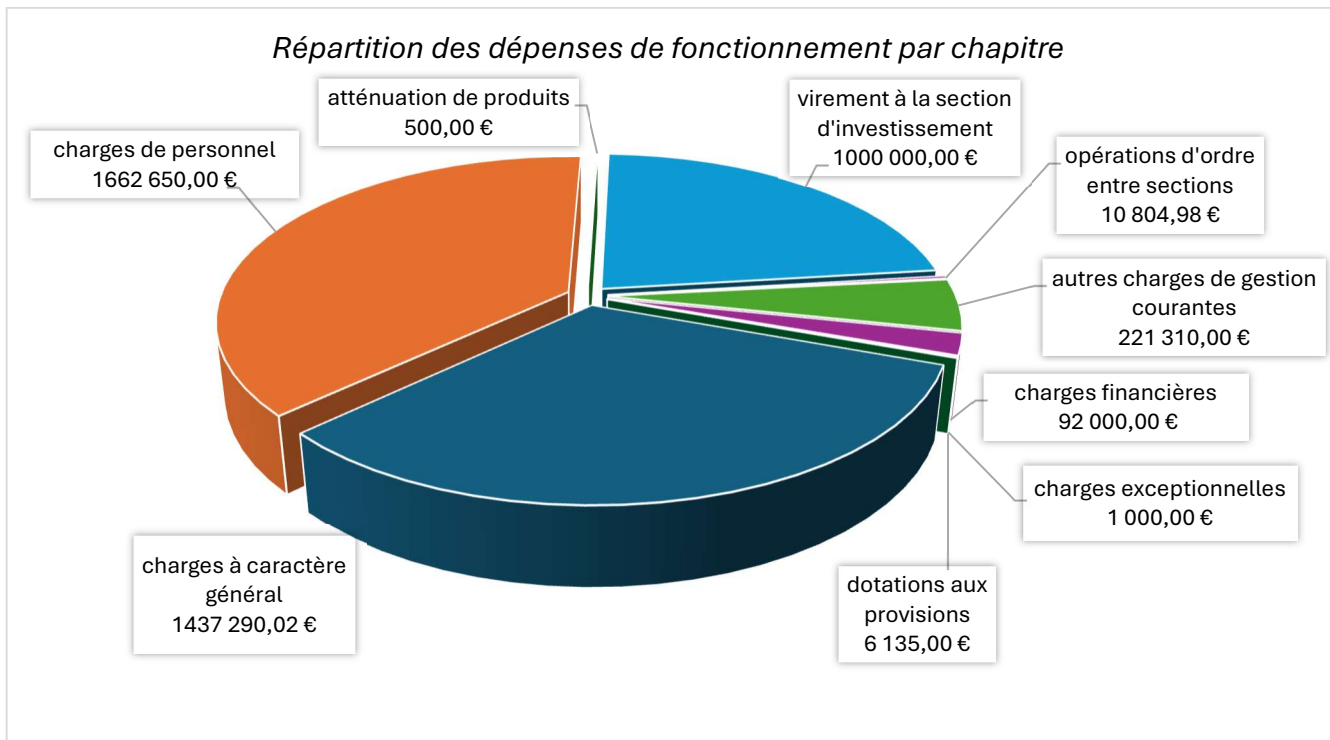
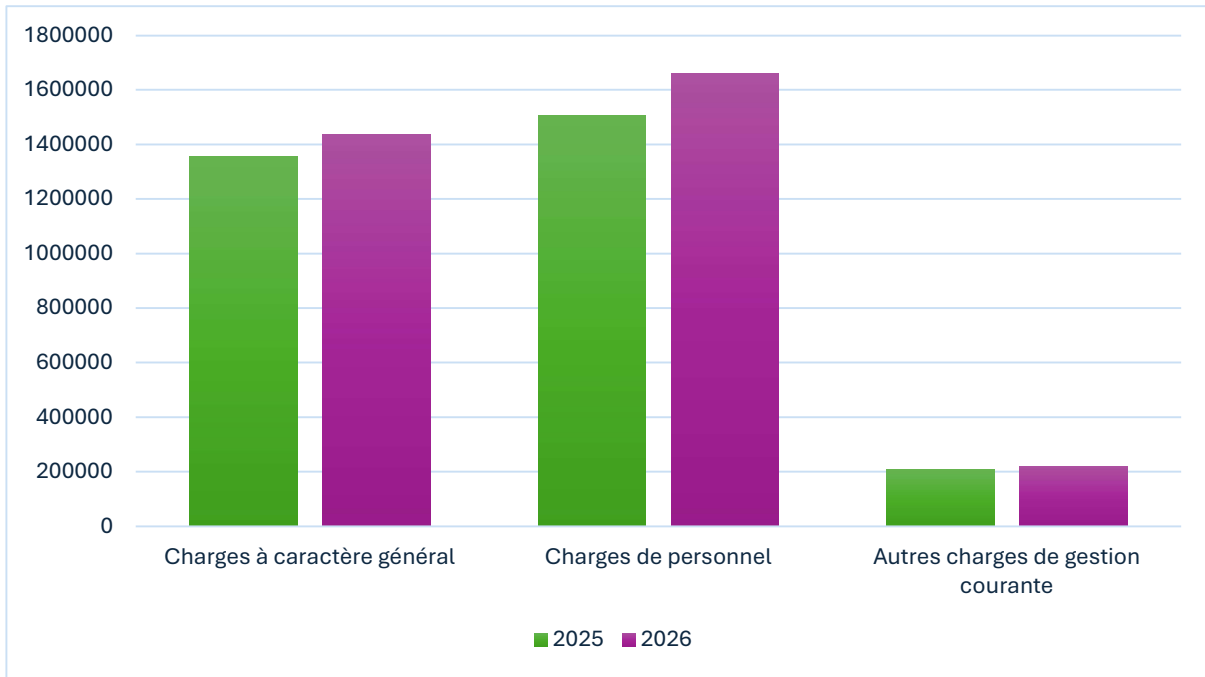
Les montants projetés de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après.

I. Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 431 690,00 €, dont 1 000 000,00 € de virement à la section d'investissement.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	BP 2025 - BP 2026	% Evol.
011	charges à caractère général	1 356 688,92	1 437 290,02	80 601,10	5,61%
012	charges de personnel	1 508 392,00	1 662 650,00	154 258,00	9,28%
014	atténuation de produits	500,00	500,00	0,00	
023	virement à la section d'investissement	542 000,00	1 000 000,00	458 000,00	45,80%
042	opérations d'ordre entre sections	9 949,08	10 804,98	855,90	7,92%
65	autres charges de gestion courantes	207 350,00	221 310,00	13 960,00	6,31%
66	charges financières	90 320,00	92 000,00	1 680,00	1,83%
67	charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00	
68	dotations aux provisions	0,00	6 135,00	6 135,00	
	TOTAL DEPENSES	3 716 200,00	4 431 690,00	715 490,00	16,14%



Chapitre 011 : Les charges à caractère général sont estimées à 1 437 290,02 € en 2026, contre 1 356 688,92 € en 2025, soit une hausse de 5.61%. Cette hausse est due d'une part, par l'intégration au chapitre 011 d'une réserve de 55 000 € (articles 61551, 622 et 623). D'autre part, les postes essentiellement en hausse sont : carburants, contrats de

prestations de services, entretien des terrains et bâtiments. Tandis que les postes en baisse sont : énergie, combustibles, frais postaux et de télécommunication.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel sont estimées à 1 662 650,00 € en 2026 contre 1 508 392,00 € en 2025, soit une hausse de 9.28 %.

L'année 2026 est impactée par l'augmentation du taux employeur CNRACL de 3 points, soit une cotisation à 37,65% et le Glissement Vieillesse-Technicité.

Il est également provisionné une réserve pour couvrir d'éventuels remplacements de personnel en maladie.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 500,00 € correspondant au dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante sont estimées à 221 310,00 € en 2026 contre 207 350,00 € en 2025, soit une hausse de 6,31%. Cette hausse est due à l'augmentation de l'enveloppe, dédiée à la contribution au titre de la politique de l'habitat « opération façades ».

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux pour 32 500,00 €
- aux versements des indemnités et cotisations des élus pour 97 350 ,00 €
- aux versements de contributions au titre de la politique de l'habitat pour 24 960,00 €
- au versement de la subvention de fonctionnement au budget CCAS pour 11 000,00 €
- aux versements de subventions aux associations pour 40 000,00 €

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 92 000,00 € en 2026 contre 90 320,00 € en 2025.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles sont estimées à 1 000,00 e comme en 2025. Cette somme est une réserve afin d'alimenter le chapitre pour éviter de réaliser une décision modificative en cas de besoin d'annulation de titres.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 000 000,00 € en 2026, contre 542 000,00 € en 2025.

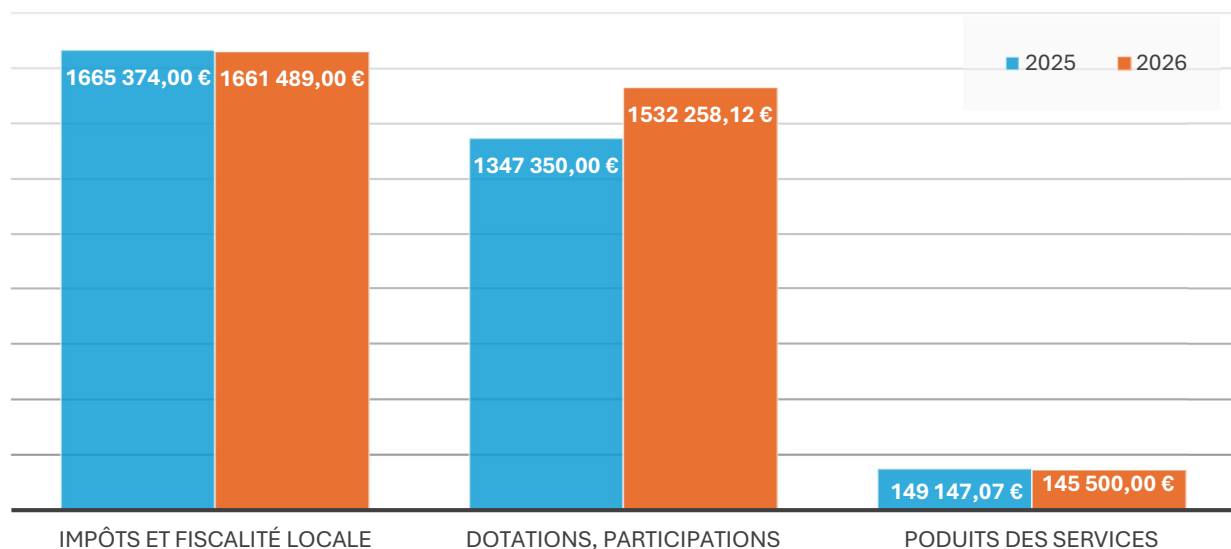
II. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 431 690,00 €.

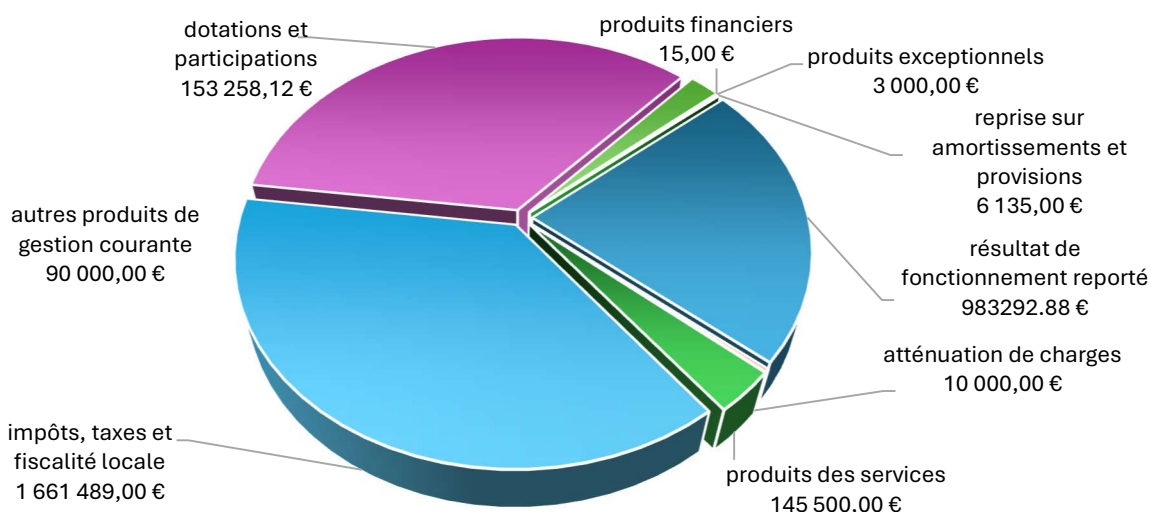
- ✓ 3 448 397,12 € en recettes réelles
- ✓ 983 292,88 € de résultat de fonctionnement reporté

Ces recettes s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	BP 2025 - BP 2026	% Evol.
002	résultat de fonctionnement reporté	474 308,93	983 292,88	508 983,95	51,76%
013	atténuation de charges	30 000,00	10 000,00	-20 000,00	-200,00%
042	opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	
70	produits des services	149 147,07	145 500,00	-3 647,07	-2,51%
73	impôts et taxes	102 374,00	108 374,00	6 000,00	5,54%
731	fiscalité locale	1 563 000,00	1 553 115,00	-9 885,00	-0,64%
74	dotations et participations	1 347 350,00	1 532 258,12	184 908,12	12,07%
75	autres produits de gestion courante	50 000,00	90 000,00	40 000,00	44,44%
76	produits financiers	20,00	15,00	-5,00	-33,33%
77	produits exceptionnels	0,00	3 000,00	3 000,00	
78	reprise sur amortissements et provisions	0,00	6 135,00	6 135,00	
	TOTAL RECETTES	3 716 200,00	4 431 690,00	715 490,00	16,14%



Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :



1. Les recettes fiscales et dotations communautaires : 1 661 489,00 €, soit – 0.23% (- 3 885 €)

Ces recettes représentent 48.78 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles regroupent plusieurs lignes :

- Impositions et taxes estimées à 1 548 000,00 € en 2026 contre 1 563 000,00 € en 2025, soit une baisse de 0.96%
- Attribution de compensation et fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 108 374,00 € en 2026 contre 102 374,00 € en 2025, soit une hausse de 5.54%
- Droits de place estimés à 5 000,00 € pour 2026.

2. Les dotations et participations : 1 553 115,00 €, soit + 12.07% (+ 184 908.12 €)

Ces recettes représentent 44.43 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles regroupent :

- La DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) est notifiée à 366 437,00 € en 2026 contre 360 000,00 € en 2025
- La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) est notifiée à 764 301,00 € en 2026 contre 635 000,00 € en 2025
- La DNP (Dotation nationale de Péréquation) est notifiée à 100 898,00 € en 2026 contre 85 000,00 € en 2025

- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) est estimée à 8 000,00 € comme en 2025
- Les autres participations de l'Etat (financement du poste PVD, participation au fonctionnement de la Maison France Services et pour la tarification sociale de la cantine scolaire) sont estimées à 107 000,00 € en 2026 contre 70 000 € en 2025
- Les participations d'autres organismes (participation aux frais de scolarité, CAF) sont estimées à 65 000,00 € pour 2026 contre 64 500,00 € en 2025.
- La compensation de l'Etat relative aux exonérations de taxes foncières est estimée à 107 544,12 € pour 2026, contre 110 000,00 € en 2026
- La dotation pour les titres sécurisés est estimée à 8 850,00 € comme en 2025.

3. Les produits des services :

Les produits des services comprennent essentiellement la tarification des services périscolaires (85 000,00€), les adhésions à la médiathèque (1 000,00 €), les entrées à la piscine (6 000,00 €), les redevances d'occupation du domaine public (5 000,00 €), les concessions aux cimetières (1 200,00 €), le personnel communal mis à disposition des budgets annexes et auprès de la Communauté de Communes Sor et Agout (46 300,00 €).

4. Les autres produits de gestion courante :

Ces produits correspondent majoritairement à l'encaissement des loyers communaux et la location des équipements communaux (55 000,00€). Auxquelles s'ajoutent le reversement de l'excédent du budget annexe photovoltaïque (20 000,00 €) et les remboursements d'assurance lors de sinistres (15 000,00€).

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 4 431 690,00 €, en augmentation de 16,14%, soit +715 490,00 €, par rapport au montant voté au BP 2025.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Les montants projetés de la section d'investissement du budget primitif 2026 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après.

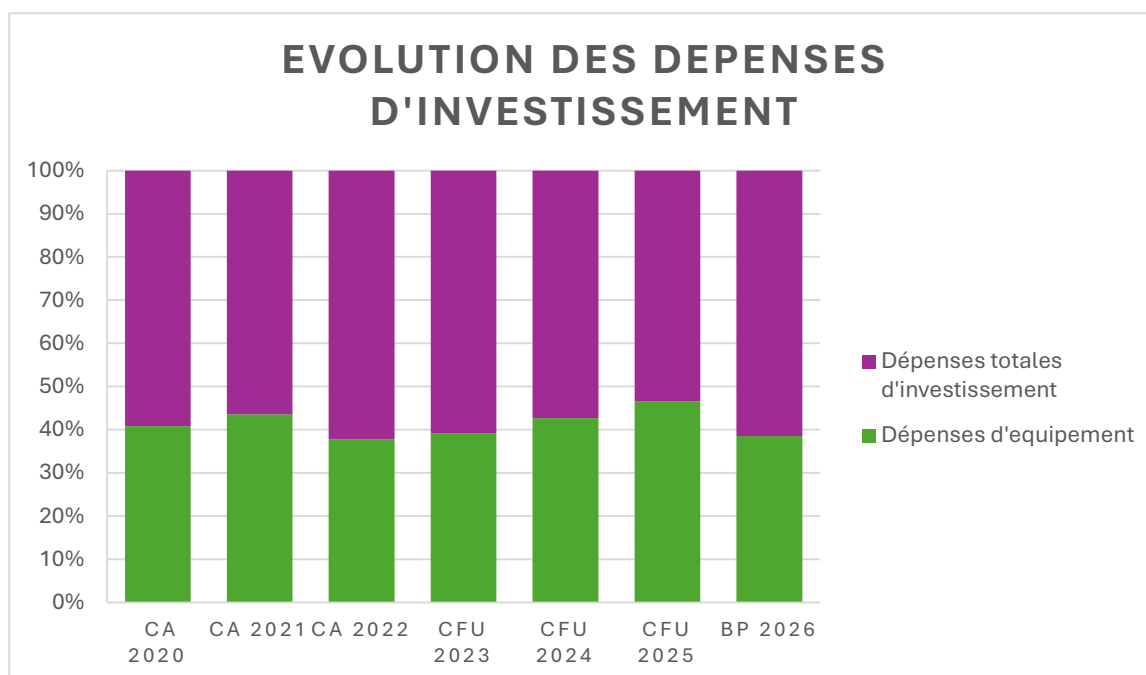
I. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 4 792 020,00 €

- ✓ 4 774 035,42 € en dépenses réelles d'investissement
 - *dont 4 178 072,56 € en dépenses d'équipement*
 - *dont 295 962,56 € de remboursement d'emprunts et de reversement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité*
- ✓ 17 984,58 € en dépenses d'ordre d'investissement

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Libellé	BP 2025	BP 2026	BP 2025 - BP 2026	Evol en %
20 - Immobilisations incorporelles	3 500,00	21 637,23	18 137,23	83,82%
204 - Subventions d'équipement versées	43 058,40	74 499,36	31 440,96	42,20%
21 - Immobilisations corporelles	84 673,70	206 000,00	121 326,30	58,90%
Opérations d'équipements				
Op 102 - Maison des associations	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
Op 15 - Trvx chemins ruraux	50 000,00	79 777,32	29 777,32	37,33%
Op 18 - Bâtiments communaux	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00%
Op 19 - Ecoles	30 000,00	65 660,45	35 660,45	54,31%
Op 41 - Cimetière	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
Op 54 - Piscine	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00%
Op 293 - Mairie	1 130 736,93	21 561,10	-1 109 175,83	-5144,34%
Op 2202 - Communication/Signalétique	30 000,00	11 023,00	-18 977,00	-172,16%
Op 2203 - Place de la Vierge	180 000,00	250 000,00	70 000,00	28,00%
Op 2207 - Aménagement centre ancien	34 340,00	307 984,00	273 644,00	88,85%
Op 2302 - Vidéoprotection	63 000,00	62 766,07	-233,93	-0,37%
Op 2304 - MOE Espace multiculturel	140 164,43	56 540,00	-83 624,43	-147,90%
Op 2401 - Sécurisation carrefour de l'EHPAD	498 439,60	498 974,32	534,72	0,11%
Op 2404 - Espace muséographique	50 000,00	1 688,80	-48 311,20	-2860,68%
Op 2406 - Aménagement d'un boulodrome	261 232,28	304 926,83	43 694,55	14,33%
Op 2407 - Aménagement parkins	227 000,00	246 034,08	19 034,08	7,74%
Op 2501 - Rue des Auques	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00%
Op 2601 - Gendarmerie		250 000,00	250 000,00	100,00%
AP/CP - 2503 Travaux Espace multiculturel	1 150 000,00	1 600 000,00	450 000,00	28,13%
Total des dépenses réelles d'équipement	4 095 145,34	4 178 072,56	82 927,22	1,98%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	30 000,00	10 000,00	33,33%
16 - Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	265 962,86	-74 037,14	-27,84%
Total des dépenses financières	360 000,00	295 962,86	-64 037,14	-21,64%
4501 - Opération pour compte de tiers - Rue Foulimou	0,00	300 000,00	300 000,00	100,00%
Total dépenses réelles d'investissement	4 455 145,34	4 774 035,42	318 890,08	6,68%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	17 984,58	17 984,58	100,00%
Total des opérations d'ordre	0,00	17 984,58	17 984,58	100,00%
Total des dép. d'investissement de l'exercice	4 455 145,34	4 792 020,00	336 874,66	7,03%



Chapitre 16 : Les emprunts et dettes s'établissent à 265 962.86 € contre 340 000,00 € en 2025, soit une baisse de 27,84%.

Opérations d'ordre : Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent au remboursement de l'avance faite dans le cadre des travaux de construction de l'espace multiculturel d'un montant de 17 984.58 €.

II. Recettes de la section de d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 4 792 020,00 €.

- ✓ 1 721 714 ,42 € en recettes d'équipement,
- ✓ 618 000,00 € en recettes financières,
- ✓ 1 028 789.56 € en recettes d'ordre.

Libellé	BP 2025	BP 2026	BP 2026 - BP 2025	Evol. en %
<i>R001 - Résultat d'investissement reporté</i>		<i>1 227 690,43</i>		
13 - Subventions d'investissement	1 081 629,23	417 540,01	-664 089,22	-159,05%
16 - Emprunts et assimilés	2 000 000,00	1 500 000,00	-500 000,00	-33,33%
Total des recettes d'équipement	3 081 629,23	1 917 540,01	-1 164 089,22	-60,71%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	144 000,00	264 000,00	120 000,00	45,45%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 220 378,69	0,00		
024 - Pdts des cessions d'immobilisation	0,00	54 000,00	54 000,00	100,00%
Total des recettes financières	1 364 378,69	318 000,00	-1 046 378,69	-329,05%
4501 - Opération pour compte de tiers - Rue Foulimou	0,00	300 000,00	300 000,00	100,00%
Total recettes réelles d'investissement	4 446 007,92	2 535 540,01	-1 910 467,91	-75,35%
021 - Virement de la section de fonctionnement	542 000,00	1 000 000,00	458 000,00	45,80%
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	9 949,08	10 804,98	855,90	7,92%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	17 984,58	17 984,58	100,00%
Total des opérations d'ordre	551 949,08	1 028 789,56	476 840,48	46,35%
Total des recettes d'investissement de l'exercice	4 997 957,00	4 792 020,00	-205 937,00	-4,30%

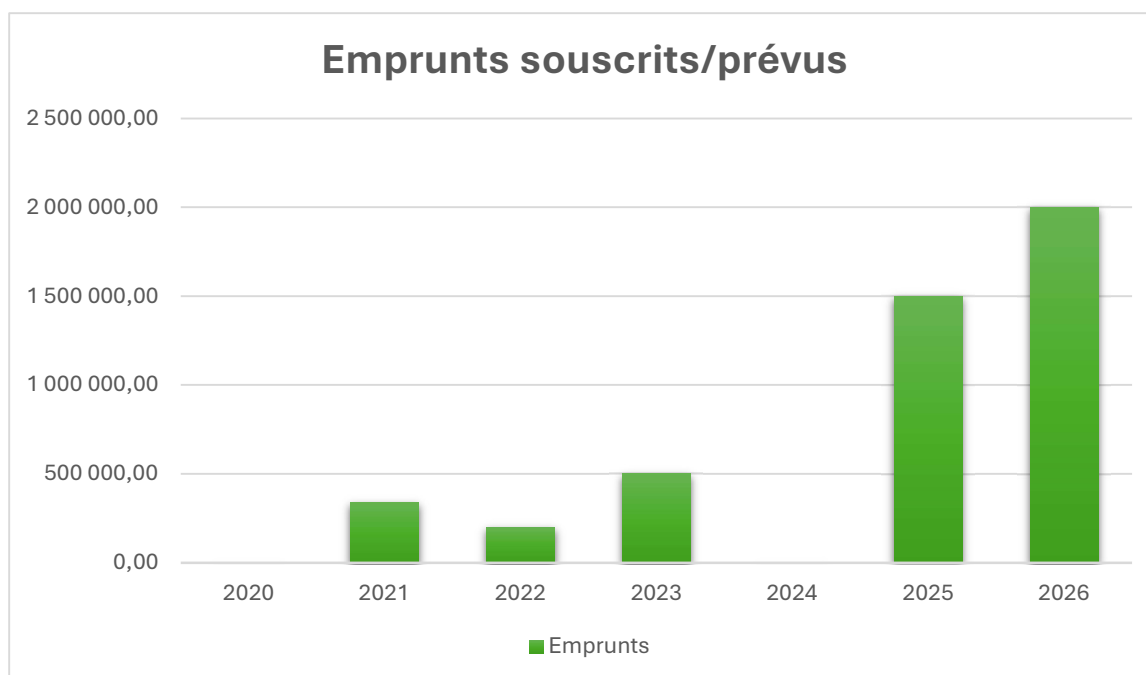
Chapitre 13 : Les subvention d'investissement s'établissent à 417540.01 € contre 1 081 629 ,23 € en 2025, soit une baisse de 664 089.22 € (-159,05% par rapport à 2025).

Cette baisse importante s'explique par le fait que de nombreuses opérations inscrites au budget 2025 ont été finalisée et subventionnée (par le biais de la DETR et du Fonds vert).

Les subventions inscrites sont : l'espace multiculturel : DSIL (144 830 €), la sécurisation du carrefour de l'EHPAD, et l'aménagement du boulo-drome.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes s'établissent à 1 500 000,00 € contre 2 000 000,00€ en 2025, soit une baisse de 33,33% (-500 000,00 € par rapport à 2025).

La commune pense emprunter la somme de 1 500 000,00 € pour faire face à ses dépenses d'équipement, cette somme pourra être revue en cours d'année en fonction du niveau de trésorerie, de l'avancement des travaux d'équipement et du rythme de versement des subventions d'investissement.



Chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves s'établissent à 264 000,00 € contre 144 000,00 € en 2025, soit une augmentation 120 000,00 € (+45.45% par rapport à 2025). Cette somme correspond au Fonds de Compensation de la TVA : les communes ne sont pas assujetties à la TVA, mais elles ont la possibilité de récupérer une partie de la TVA sur certains travaux d'investissement réalisés en N-1. Cette ligne est donc estimée au regard des travaux d'investissement réellement réalisés en 2025.

Chapitre 14 : Les cessions s'établissent à 54 000,00 €, cette somme correspond à la vente du terrain pour la construction de la future gendarmerie.

Opérations d'ordre : Les recettes d'ordre d'investissement sont les suivantes :

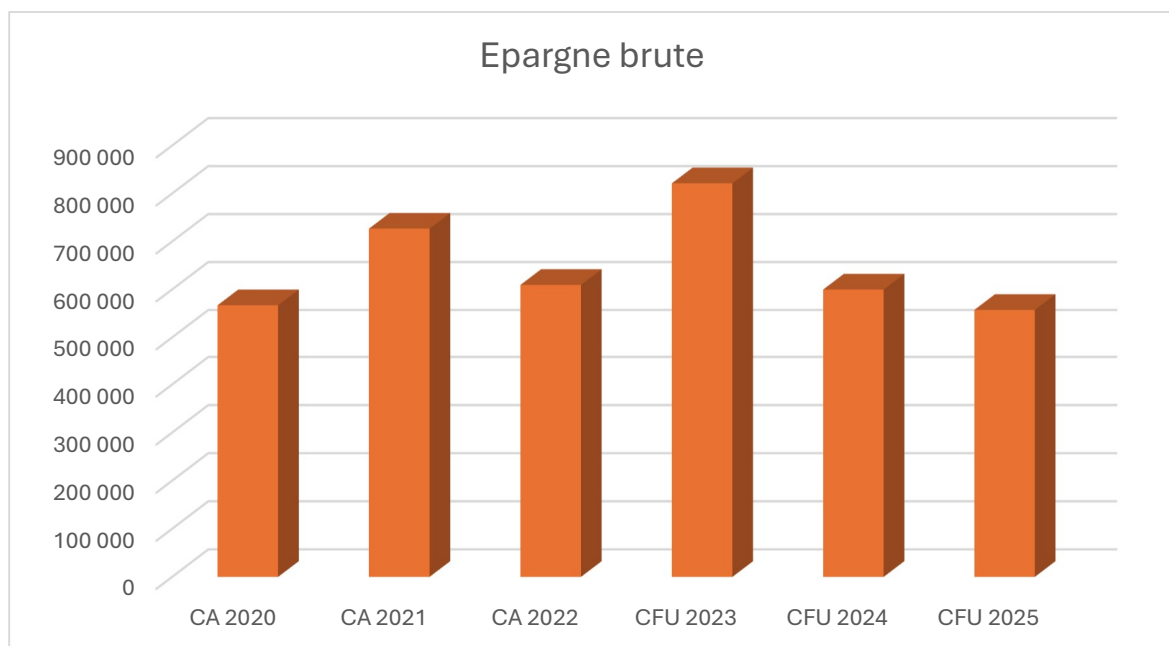
- Amortissement des équipements pour 10 804,98 €
- Remboursement de l'avance faite dans le cadre des travaux de construction de l'espace multiculturel pour 17 984,58 €
- Virement de la section de fonctionnement : correspond au résultat comptable de la section de fonctionnement, augmente l'autofinancement des investissements pour 1 000 000,00 €.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute représente les ressources dégagées du fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles) permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements.

Elle témoigne :

- de l'aisance de la section de fonctionnement
- de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir.



RATIOS

Libellé	BP 2026		Ratios nationaux Communes de 2000 à 3500 hab
	Montants	€ / %	
Dépense réelles de fonctionnement (DRF) / population	<u>3328885,02</u> 3227	1 031,57 €	835 €
Produits des impositions / population	<u>1661489</u> 3227	514,87 €	467 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	<u>3448397,12</u> 3227	1 068,60 €	1 039 €
Dépenses d'équipement / population	<u>4178072,56</u> 3227	1 294,72 €	360 €
Encours de la dette / population	<u>3126774,83</u> 3227	968,94 €	666 €
Dotation globale de fonctionnement / population	<u>1553115</u> 3227	481,28 €	158 €
Dépenses de personnel / DRF	<u>1662650</u> 3328885,02	49,94%	50,10%
Dette / DRF	<u>357455,28</u> 3328885,02	10,73%	87,70%